Pays de la Loire, Sarthe
Luché-Pringé
Luché

Prieuré de Luché

Références du dossier

Numéro de dossier : IA72000918
Date de l'enquête initiale : 2004
Date(s) de rédaction : 2005
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié
Référence du dossier Monument Historique : PA00109787

Désignation

Dénomination : prieuré

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1811, F, 230 ; 1846. E5 1590 ; 1984, AC, 410-411

Historique

Fondé par les moines de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers au XIe siècle, le prieuré de Luché est lié à la construction de l'église attenante. Le prieuré de Luché est ruiné en 1474 et restauré à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle. Vers 1604, Henri IV donne le bénéfice de ce prieuré aux jésuites du collège de la Flèche qui l'ont tenu jusqu'à la Révolution.

Période(s) principale(s) : 11e siècle, 14e siècle, 15e siècle, 16e siècle

Description

La maison priorale témoigne de dispositions particulières antérieures à 1474 : un rez-de-chaussée avec une porte en arc brisé, des baies géminées à l'étage et une grande baie dans le pignon qui révèle la présence d'une salle sous charpente au premier étage sud.
À la fin du XVe siècle, le bâtiment est rénové puis complètement remanié au début du XVIe siècle : des croisées de pierre remplacent les baies géminées de l'étage et une tourelle d'escalier hors-œuvre est ajoutée sur la façade sur cour. L'ensemble fut modernisé au XVIIIe siècle.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; enduit ; moellon ; pierre de taille
Matériau(x) de couverture : tuile creuse, tuile plate, ardoise
Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; toit en pavillon

Typologies et état de conservation

État de conservation : restauré

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler
Protections : inscrit MH, 1978/03/20

Statut de la propriété : propriété privée

Annexe 1

Archives départementales de la Sarthe. H 267. fol. 93 et ss.

[transcription Christine Toulier]
8 janvier 1477
C´est la déclaration des choses immeubles et héritaux ensemble des droits franchises libertéz. Que je frère Lucas Contereau prieur et procureur du prieuré de Luché, membre dépendant de l´abbaye de Saint-Aubin d´angers tient et advoue à tenir de vous noble et puissant .seigneur monseigneur messire Jehan de Daillon chevalier Sgr du Lude /
Au regard de vostre chastel et chastellenye du dit lieu du Lude PAR RAISON et a cause de mondict prieuré de Luché et ses appartenances appendances et dépendances d´icelluy./
PREMIEREMENT, A dommayne le lieu antian ou soulloit estre la maison dudict prieur auquel lieu n´a de présent que les murailles pouries que, par la fortune de la guerre il a esté desmoly avecque les jardins cour et /
appartenances du dit lieu comme une clouayson de mur sizes les dictes choses prés lesglize de Luché, joignant d´un costé au chemin allant de Luché à Pringé et d´aultre costé au chemin allant de la dicte esglize au presbitaire antian de la cure du dict lieu de Luché abuttant d´un bout au chemin allant dudict presbitaire au chemin premier dessus nommé et d´aultre bout au cymetière et aux murs de la dicte esglize de Luché /
Item, ma halle quy est size joignant le cymetière de la dicte esglize en laquelle halle les bouchers du bourg de Luché que je priya avoir jusques au nombre de huict ou aultre nombre suffisant, et faire recevoir le serment deux accoustumé a faire en tel cas par mon sennechal commis à exercer ma juridiction Lesquels pourront vendre chair à chaiscun jour de la sepmayne Et me donnant de chaiscun bœuf qu´ilz exposent en vante / un denier et de chaiscune vache maille, et pour les moutons qu´ils tuent ung quartier de mouton chaiscun en le jour de l´ascension ? et de chaiscun pourront tant masles que femelles les ./
Et oultre le jour de saint Estienne daoust quil est jour du four au dit bourg les dicts bouchers quy estallent en la dicte halle me doyeront chacun cinq sols et chacun drappier quy estably au dedans / de la dicte halle cinq sols ou à ma vollonté au dessus de la dicte somme /
Et d´abondant est la moityé des cosutumes de touttes aultres donnera voudra et acheptera en la dicte four avecq la moityé des amandes et forfaitures de tout le dict jour, et vostre prevost l´aultre moitié /
Et pour rayson de ce je doy à vostre dict prevost le dict jour Sainct Estienne une longe de porc/
ITEM Les maisons cave et appartenances de laleu avecq les cour, jardins fuye buisson à conilz, comme d´autrement il a accoustumé avecques quinze quartiers de vigne et six journaux de terre labourable sis au dessoubz des dites vignes et trois aultres journaux de terre labourable le tout en une pièce joignant d´un costé à la terre Jehan Roger ma plesse entre deux, /et d´aultre cousté abuttant d´un bout aux choses que Jehan le Comlpte tient de la fabrice de Luché et de moy ma plesse entre deux, Et d´autre bout aux fossez de ma dicte pièce de Laleu /
ITEM, une pièce de pré appellée la pièce de Laleu contenant journée de trente homenées fauchera ou environ joignant d´un costé les choses des susdictes le fossé entre deux et d´aultre costé à la rivière du Loir abuttant d´un bout à la rivière quy dessend du gué de Lonne à la dicte rivière du Loir et d´aultre bout au pré Jehan Roger /
ITEM, une pièce de terre labourable contenant sept journées ou environ, joignant d´un costé à ma choses dessus dictes et d´autre costé et d´un bout au chemin allant du gué de Lonne à Luché et d´aultre bout à mes choses du cloux crapachin ? cy apprès déclaré /
ITEM, le dict Cloux de Crapachin contenant deux journées ou environ en terre labourable joignant d'un costé à la terre dessus dictes le foussé entre deux et d'aultre cousté au pré qui tient de moy Pierre de Germaincour abuttant d'un bout à mes choses et d'aultre bout aux préz Perrin Regnault /
ITEM, un quartier de gast ... porcheron joignant d´un costé aux vignes Jehan Fontenays et d´aultre costé aux choses de Jehan Brauchu /
ITEM la mayson Molma ? (Molura) portra et peschera de Pontons ainsy qu´ilz se poursuivent et comportent sis et sittuéz sur la rivière du Loir entre les ponts du dit lieu de Luché et le dit gué de Lonne,
Desquels moulins je doy au sieur de Chan..a, le nombre de trante six septiers de mousture à vostre mesure du Lude aux jours de langr. Nouel et pasques par esgalle portion/
ITEM trois quartiers de terre ou environ quy sont de présent en boys taillable entre les choses de la mestayrye du Pierray quy sont tous cloux à foulon,
ITEM ay droit de pescher en la rivière du Loir a challan et filets de maille depuys le molin / de Ponthon jusqu´es au pont des Roches tant que mon fiefe dure lequel droict le sieur de Mervay me contredict . (f. 100)
ITEM ay une pescherye à l´embouchement de la rivière du gué de Lonne a cheoir au Loir avecque un portureau (?) en la dicte rivière du gué de Lonne et droict de pesche en la dicte rivière à l´endroict de mon fief, /
ITEM suis général dismeir (dixme ?) par tout la dicte paroisse de Luché à cause de mondict prieuré tant de bledz vins que aultres foinctz que on a accoustumé laisser pour disme sans ce que nul aultres y auteroict dd´en prendre aulcunes que moy /

Et par espétial ay droict de les prendre en tout le fief de Mervay au dedans de la dicte paroisse.
Et pour ce doy audict sieur dudict lieu de Mervay trante pintes de vin et auinze fouasses fouillera de genest auprès de deux deniers la pièce aux jours de la saint Martin dhiver le lendemain de noel dit lendemain de pasques par esgal portion /
ITEM aussy ay droict de les prendre en toutte la mesterrye de la Broce dit du fief de Moncogu audedans de la dicte paroisse de Luché.
f°101 v° et 102.
ITEM est dabondant droict de les prendre à Aulnaiz et ailleurs audedans du fief et seigneurye de Vennevelles en la dicte paroisse de Luché/ Dont je doy audict sieur de Vennevelle six pintes de vin et six fouasses fouillera aux dicts jours par esgalle portion.
f°104
ITEM sensuivent les noms de ceux qui tiennent dudict prieur à foy et hommage les fermes (?) qu´ilz en doibvent par rayson des choses qu´ilz tiennent /
C´EST ASSAVOIR Loys Despaigne pour feu Jehan Garnier par rayson de la mayson ostes appartenances Daunay autant et pourtant qu´il y a des choses du dict lieu Daunay tant en fief comme en dommayne tenu dudict prieuré homme de foy simple / et men doibt doze deniers de service chaiscun an autour St Jehan Baptiste /
Avecques les loyaux tailles et aydes quand y adviennent par la coustume du pays /
Le dict Loys DESPAIGNE pour feu Ma. ; le Vavasseur homme de foy simple et m´en doibt par chacun an deux sols six denier audict jour avecque les loyaux tailles et aydes pour rayson des choses quil tient au dict fief du d. prieuré pour les Roches fors le seigneur de Clermont homme foy simpl et me doibt par chaiscun an audict jour cinq sols tz de service pour rayson de sa mestayrye et appartenances appellé Priaray en la paroisse de Luché avecque les loyaux tailles, /
Les héritiers feu Guillaume le Baube homme de foy simple et me doyront par chascun an au jour de my caresme trois deniers de service avecque les loyaux tailles et aydes comme dessus pour rayson de leurs choses de la Mancellerye.
ITEM sensuivent les cens rentes et debvoirs que les personnes cy après déclarées me doibvent par chaiscun an à cause des choses quilz tiennent en mondict fief aux festes cy après declarées /
PREMIEREMENT AU JOUR DE SAINT AULBIN
JULIEN Le Tonnelier
Guillaume Doubleau
Jehan Sarrazin de la Croix (hostel + Petit Porcheron)
Pierre Villaya : maison et appart. Au bourg de Luché
Jehan Turpin pour Jehan Doubleau (Tartifume)
Jehan Mézanger de luché pour Jehan Cochin vignes du petit Porcheron
Jehan Richard
Jehan Sarrazin (son hostel)
Jehan et Jehan Les Genest pour Thomas Oury pour les vignes du Petit Porcheron qui furent à Jehan du tertre
Jehan et Jehan les Sarrazin vigne en Porcheron
JEHAN Boutain pour Pierrot Doubleau
Michel et Michel les Daingrons pour les vignes feu Lucas Sarrazin Grand Porcheron
Phelippot Bellefeste pour feu Simon Nazereau vignes à Launay Pilliers
Thibault Corbeau pour feu Jehan Corbeau vignes du grand Porcheron
Jehan Boullet pour les « « « «
Phelippot Phagault et Jehan Mesanger pour leurs boys et vignes sis au Petit Porcheron feu Robin Galloys le jeune
Guillaume de la Rue pour uillaume Gislier pour ses vignes du grand Porcheron qui furent à messire Gilles Bonnot

Illustrations

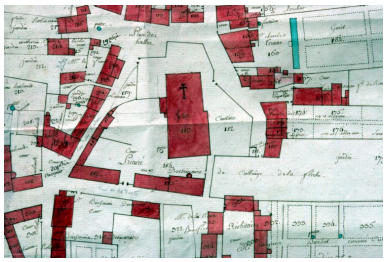

Prieuré aux Doctrinaires du collège de La Flèche. Encre et lavis sur papier, plan visuel levé en décembre 1787, détail. (Collection particulière). Phot. Jean-Baptiste (reproduction) Darrasse
IVR52_20057202120NUCA

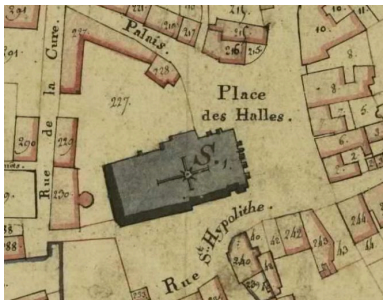

Plan en 1811, F développé.
IVR52_20047201756NUCA

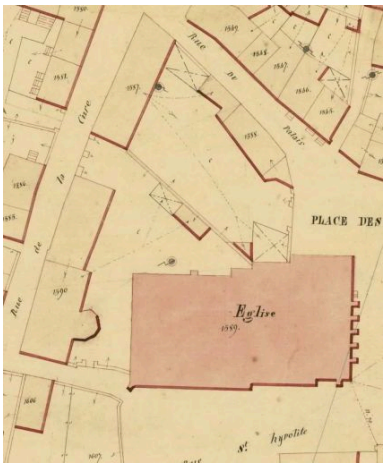

Plan en 1846, E5.
IVR52_20047201716NUCA

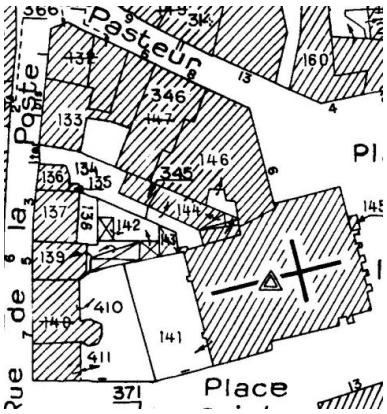

Plan cadastral de 1984,
AC, échelle 1/1000e.
IVR52_20047205924NUC

Vue d'ensemble du pignon sud.
Phot. Jean-Baptiste Darrasse
IVR52_20047205879VA

Vue de volume.
Phot. David Huard
IVR52_20047205577NUCA

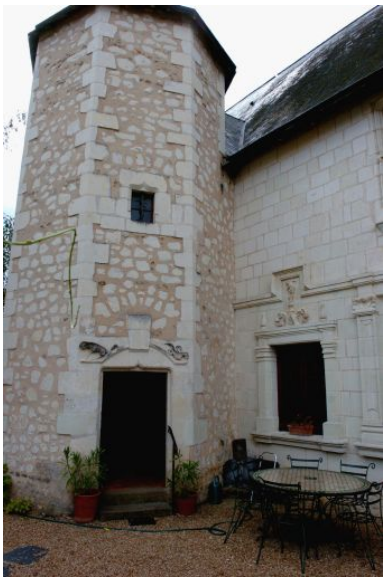

Tourelle d'escalier.

Façade sur cour : travée de baies première Renaissance.
Phot. David Huard
IVR52_20047205578NUCA

Pignon nord : vestiges d'une baie dans le pignon.
Phot. David Huard
IVR52_20047205586NUCA

Vestiges de baie romane au premier étage.
Phot. David Huard
IVR52_20047205579NUCA

Demi-baie sur la rue.
Phot. David Huard
IVR52_20047205587NUCA

Phot. David Huard
IVR52_20047205584NUCA

Baie brisée bouchée.
Phot. David Huard
IVR52_20047205585NUCA

Demi-baie sur rue.
Phot. David Huard
IVR52_20047205588NUCA

Sous-sol : vestiges d'un corbeau.
Phot. David Huard
IVR52_20047205589NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Logis, manoirs et châteaux de l'aire d'étude du Lude (IA72002017)
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Bourg de Luché (IA72000932) Pays de la Loire, Sarthe, Luché-Pringé, le Bourg
Luché-Pringé : présentation de la commune (IA72001025) Pays de la Loire, Sarthe, Luché-Pringé
Maison de l'Alleu (IA72000895) Pays de la Loire, Sarthe, Luché-Pringé, l' Alleu

Auteur(s) du dossier : Christine Toulier
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général

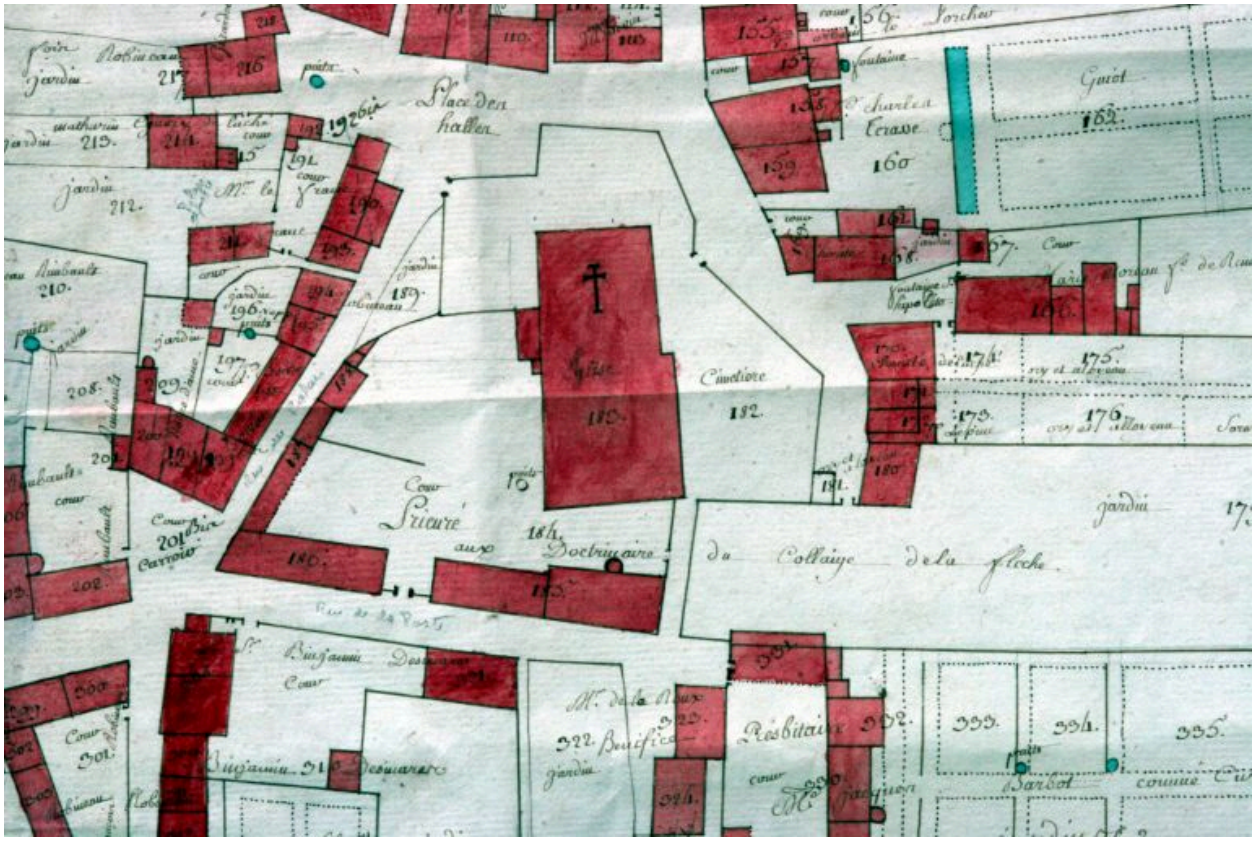

Prieuré aux Doctrinaires du collège de La Flèche. Encre et lavis sur papier, plan visuel levé en décembre 1787, détail. (Collection particulière).

Référence du document reproduit :

- Plan visuel du bourg de Luché levé en décembre 1787, détail. (Collection particulière ; non coté).

IVR52_20057202120NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Baptiste (reproduction) Darrasse
Échelle : un pas pour ligne
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Collection particulière
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

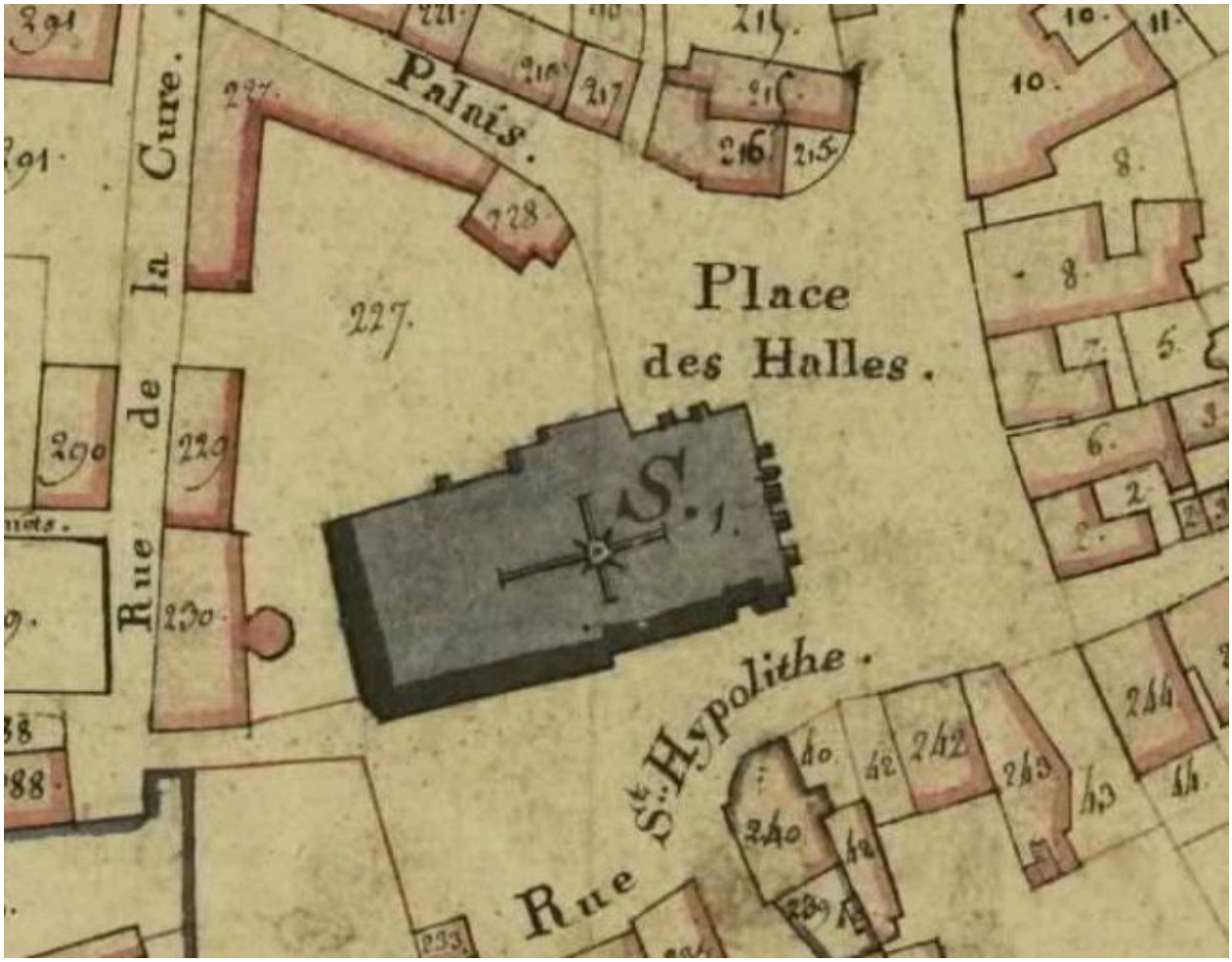

Plan en 1811, F développé.

Référence du document reproduit :

- Plan cadastral de 1811, F, échelle 1/1250e. (Archives départementales de la Sarthe ; PC\177\033).

IVR52_20047201756NUCA
(c) Conseil départemental de la Sarthe
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

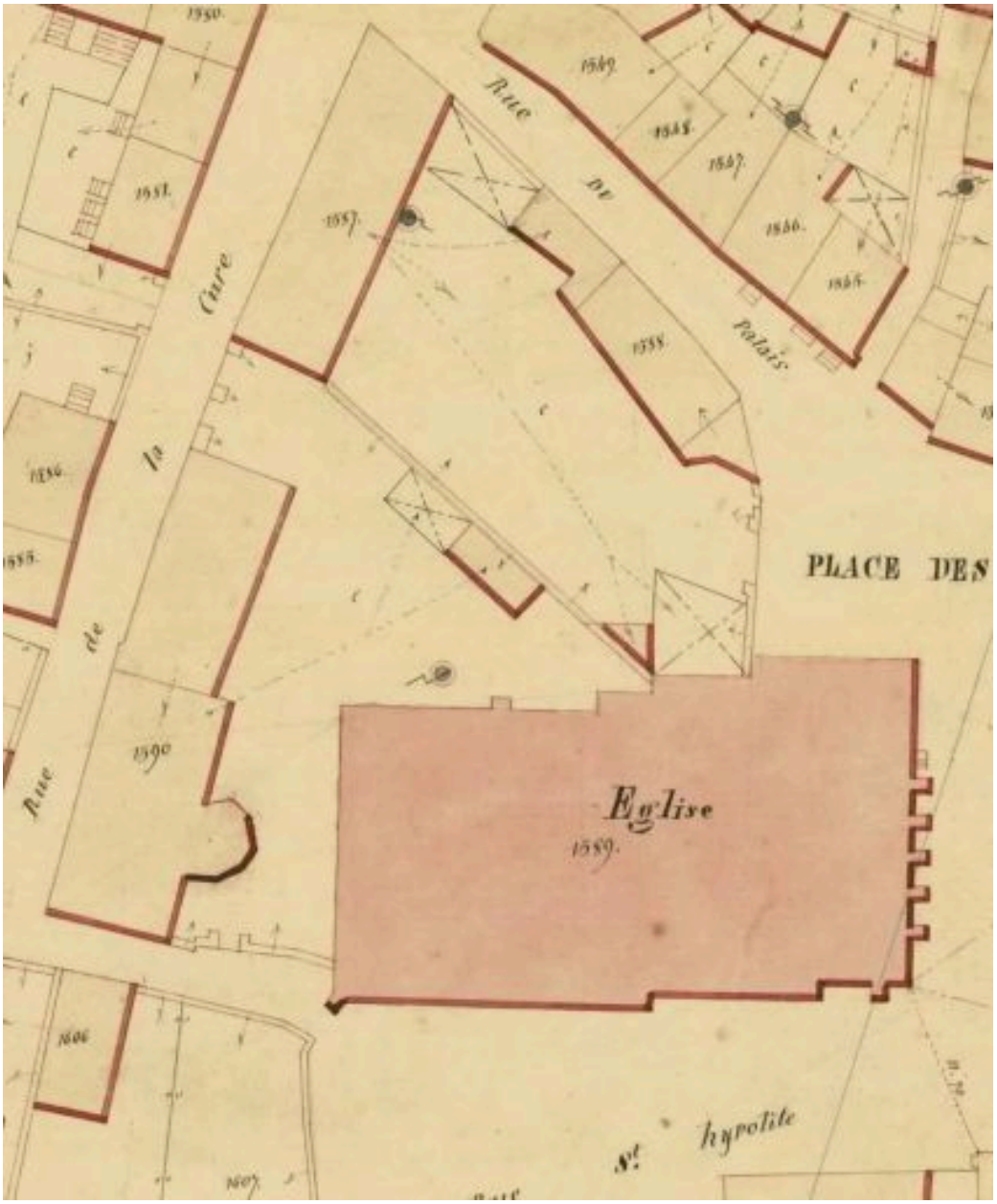

Plan en 1846, E5.

Référence du document reproduit :

- Plan cadastral de 1846. (Archives départementales de la Sarthe ; PC\177).

IVR52_20047201716NUCA
(c) Conseil départemental de la Sarthe
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

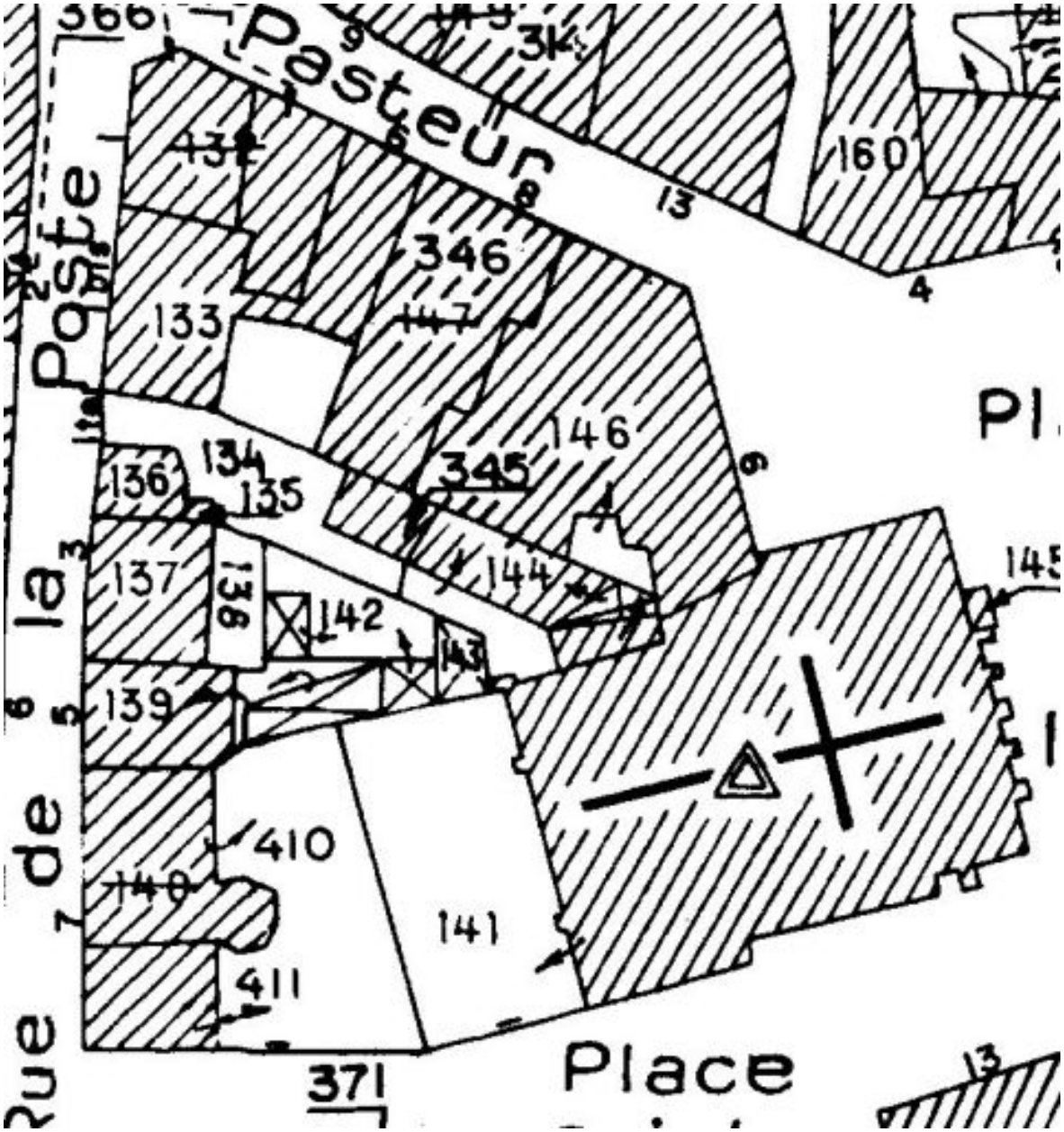

Plan cadastral de 1984, AC, échelle 1/1000e.

IVR52_20047205924NUC
(c) Conseil départemental de la Sarthe
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble du pignon sud.

IVR52_20047205879VA
Auteur de l'illustration : Jean-Baptiste Darrasse
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de volume.

IVR52_20047205577NUCA
Auteur de l'illustration : David Huard
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sur cour : travée de baies première Renaissance.

IVR52_20047205578NUCA
Auteur de l'illustration : David Huard
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vestiges de baie romane au premier étage.

IVR52_20047205579NUCA
Auteur de l'illustration : David Huard
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Tourelle d'escalier.

IVR52_20047205584NUCA
Auteur de l'illustration : David Huard
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Pignon nord : vestiges d'une baie dans le pignon.

IVR52_20047205586NUCA
Auteur de l'illustration : David Huard
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Demi-baie sur la rue.

IVR52_20047205587NUCA
Auteur de l'illustration : David Huard
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Baie brisée bouchée.

IVR52_20047205585NUCA
Auteur de l'illustration : David Huard
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Demi-baie sur rue.

IVR52_20047205588NUCA
Auteur de l'illustration : David Huard
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Sous-sol : vestiges d'un corbeau.

IVR52_20047205589NUCA
Auteur de l'illustration : David Huard
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation